

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 21 janvier 2019 à 8h30

Date de convocation : 15 janvier 2019

Délibération

N°B2019_17

Membres en exercice :	24
Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques POCIELLO

PRESENTS : Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Roger BRUNEL, Isabelle HERPE

EXCUSES : Michel JAMMES, Christian LAPALU

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Roger BRUNEL (délibérations N°B2019_29 et N°B2019_30), Isabelle HERPE (délibérations N°B2019_01 à N°B2019_22)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Jacques BLAYA, Didier CODORNIU, Gérard KERFYSER

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : AMENAGEMENT ECONOMIQUE – Demande de subvention auprès de la Région pour la ZAC de Néviau

Par délibération N°C2018_243, le conseil communautaire a approuvé le contrat quadriennal portant sur la période 2018-2021 entre le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées Méditerranée, le Grand Narbonne et le Conseil Départemental de l'Aude, intitulé « Contrat territorial Occitanie pour les territoires avec la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne ».

Ce nouveau contrat porte sur des projets structurants regroupés autour de 3 grands enjeux :

- Continuer à accueillir durablement dans un territoire attractif économiquement et touristiquement,
- Stimuler un développement économique durable au service de tous,
- Mettre en place la transition énergétique et la croissance verte dans un territoire en développement.

Dans le cadre de sa compétence développement économique, le Grand Narbonne a délibéré en mars 2017 pour le lancement d'une opération de type Zone d'Aménagement Concerté sur la commune de Néviau pour la réalisation d'une zone d'activités économiques dans la continuité de la ZAC « Pôle Santé ». Le Grand Narbonne a déjà réalisé les acquisitions foncières nécessaires sur plus de 80 ha, permettant ainsi d'aménager une zone d'activité d'environ 45 ha commercialisables à vocation d'activités plurisectorielles.

N°B2019_17

En effet, depuis La Nouvelle Grande Région, le territoire du Grand Narbonne est à mi-distance entre les deux métropoles Toulouse et Montpellier. Cette position stratégique fait du Grand Narbonne un territoire de plus en plus convoité par des entreprises souhaitant s'y installer ou s'y développer. Le foncier actuellement disponible ne permet pas aujourd'hui de répondre à toutes les demandes, que ce soit des entreprises locales en développement ou bien des entreprises exogènes désireuses de s'implanter sur le territoire. La future ZAC de Névian devra donc répondre à ces problématiques.

Le dossier de création de la zone est cours de réalisation et devrait être terminé au premier semestre 2019. Une consultation doit être lancée pour le dossier de réalisation et la réalisation des premiers travaux.

Les premiers travaux d'aménagement devraient débuter courant 2019.

Le coût total de l'opération a été estimé à 28 648 386 € H.T. (soit 34 378 063,20 € T.T.C.).

La région participerait à hauteur d'un montant maximum de 2 000 000 € sur la période 2019 – 2021.

Vu la délibération N°C2018_243 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2018, approuvant le projet de contrat territorial Occitanie pour les territoires entre la Région OCCITANIE / PYRENEES – MEDITERRANEE, le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération et le Conseil Départemental de l'Aude sur la Période 2018 – 2020,

Vu en Commission 2 du 9 janvier 2019,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter l'aide du Conseil Régional d'Occitanie pour financer les travaux sur la ZAC de Névian ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à en négocier les modifications éventuelles ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 24/1/2019
et de sa publication
le : 24/1/2019**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

